



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 2 FEVRIER 2023
COMPLET

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 2 février à 18h15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Fontaines-en-Sologne, sous la présidence de Gérard BARON, président du SIVOS.

Date d'envoi des convocations : vendredi 27 janvier 2023

Etaient présents : M. BARON Gérard, M. DUCHET Patrice, M. LEPINE Denis, M. GAUDIN Arnaud, Mme Pascale GARNIER.

Membre suppléant présent :

Absents excusés : Mme Virginie VERNERET

Absents non excusés :

Procuration : Mme VERNERET Virginie donne procuration à M. DUCHET Patrice
Secrétaire de séance : M. Denis LEPINE

COMPTE-RENDUS DES RAPPORTEURS

NÉANT

**DECISION prise par le Président dans le cadre de ses
délégations de compétences**

**POINTS A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR DANS
L'URGENCE**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu
2. Carte scolaire 2023
3. Restauration collective septembre 2023
4. Agents du SIVOS (heures complémentaires, CIA et adhésion CNAS)
5. Demande de règlement des frais de scolarité au diocèse
6. Questions diverses

Ouverture de séance : 18h25

1. Approbation du compte rendu

Les membres présents formant la majorité en exercice, M. Gérard BARON ouvre la séance.

Il demande au Comité s'il approuve le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Carte scolaire 2023

Le Président explique que le Sivos a reçu un courrier de l'inspectrice académique Mme BERRIVIN le 18 janvier. Dans ce dernier, elle nous informe que compte tenu des effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée, elle étudiera une mesure de retrait de poste sur le RPI lors de la réunion du 30 janvier. La décision définitive sera prise le 7 février. Le Sivos a communiqué les effectifs prévisionnels avant la réunion du 30 janvier.

M. BARON s'est entretenu par téléphone avec l'inspecteur académique M. BAGOT, jeudi 2 février, ce dernier lui a confirmé qu'il y aurait un retrait de poste sur le RPI à la rentrée de septembre 2023. Il a invité les maires des deux communes à trouver un accord. M. BARON propose que le comité syndical tienne compte du souhait des enseignantes. Nous avons connaissance du fait qu'une enseignante de Tour prévoit de prendre part au mouvement cette année pour tenter d'obtenir un poste à proximité de son domicile.

M. DUCHET trouve qu'il est trop prématuré pour prendre une décision, car il n'a pas reçu de nouvel écrit de la part de l'inspection académique. Il indique qu'il faut intégrer le corps enseignant aux discussions et qu'il ne peut pas prendre position ce soir. La directrice de l'école de Tour en Sologne a pris contact mardi avec M. DUCHET afin de l'informer de la situation suite à la réunion du 30 janvier.

M. DUCHET conclut la discussion en informant le comité syndical qu'il s'entretiendra avec les enseignantes de l'école de Tour et qu'il s'engage à faire un retour aux élus afin que le SIVOS puisse communiquer sa décision à l'inspection académique avant le 7 février.

3. Restauration collective septembre 2023

Le comité syndical de manière unanime se positionne contre l'adhésion du Sivos à la société publique locale de restauration de Blois. Un courrier sera envoyé à la Mairie de Blois afin de l'informer de cette décision qui est motivée par des raisons financières.

Les élus décident de reprendre contact avec M. GOUABAULT, Directeur de l'EHPAD de Bracieux, afin d'échanger concrètement sur les propositions qu'il serait en mesure de mettre en place pour la restauration scolaire pour le SIVOS.

En parallèle, le Sivos aura recours à un marché à procédure adaptée pour la restauration collective en mars 2023.

4 . Agents du SIVOS

En décembre, le centre de gestion a indiqué au Sivos, que les agents en situation de congé de maladie ordinaire devaient passer un entretien professionnel puisque ce dernier permet de définir le montant du Complément Indemnitaire Annuel. L'agent du SIVOS en arrêt maladie a rapidement été convoqué début janvier. Cet entretien professionnel s'est déroulé en présence de Marion LE FUR, supérieur hiérarchique direct et de M. BARON Gérard représentant de l'autorité territoriale. Le comité syndical s'est prononcé

sur le montant accordé à cet agent au titre du CIA pour l'année 2022 suite au compte rendu de l'entretien professionnel.

Le comité syndical a été informé lors de la dernière réunion, qu'un agent a indiqué avoir réalisé 64 heures de ménage cet été sur 8 jours (en dehors des jours habituels de travail et en dehors des dates convenues pour le ménage).

Habituellement, deux agents effectuent le ménage d'été avec un quota de 20 heures. Le comité syndical décide ne pas procéder au règlement des heures effectuées au-delà des 40 heures. L'agent sera informé par un courrier recommandé.

L'année dernière, un agent retraité avait été retiré de la liste des bénéficiaires du COS et du CNAS suite à une incompréhension avec la secrétaire. Le comité syndical décide de rétablir l'adhésion de cet agent pour 2023.

Avancement de grade 2023 : un agent peut prétendre un avancement de grade en mai 2023.

Grève : Lors de la grève du 19 janvier un service minimum d'accueil a été mis en place. Un courrier est envoyé à l'inspection académique afin de percevoir un dédommagement pour ce service.

5 . Demande de règlement des frais de scolarité au diocèse

Le comité syndical décide de procéder au règlement des **10 397 €** auprès de la Préfecture qui a été saisie par le diocèse pour que le SIVOS contribue aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association des établissements privés d'enseignement accueillant des élèves résidant sur son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.

M. BARON Gérard	Président	
M. DUCHET Patrice	Vice-Président	
M. LEPINE Denis	Membre titulaire	
Mme GARNIER Pascale	Membre titulaire	
M. GAUDIN Arnaud	Membre titulaire	
Mme VERNERET Virginie	Membre titulaire	PROCURATION donnée à M. DUCHET
Mme ROBINEAU Caroline	Membre suppléant	

